

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraît les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 43 francs par an

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CARUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Pauvre Saint-Antoine !

Saint-Antoine de Padoue a eu une mauvaise journée au Palais-Bourbon.

M. Barthou a dit son fait à ses représentants, les moines de la rue de Puteaux, qui gagnent bon an mal an plus d'un demi-million, par son entremise.

Ce sont, en effet, les courtiers de Saint-Antoine, qui encaissent, car je me doute fort que le bon saint ne touche pas grand chose des offrandes que lui font les fidèles.

Dans la vie civile, si quelqu'un vous disait : « Donnez-donc quarante sous à l'Assistance publique » et que ce quelqu'un mette les quarante sous dans sa poche, il serait à craindre que vous ne trouviez la plaisanterie amère et que vous n'en entreteniez le procureur de la République.

Dans l'Eglise, c'est autre chose. Prendre quarante sous sous le couvert de Saint-Antoine, qui n'en verra jamais un rouge liard, étant décédé depuis cinq siècles, cela se nomme appeler les bénédictions du ciel sur le client ! Si le hasard lui fait retrouver l'objet qu'il a perdu, immédiatement les remerciements et les offrandes arrivent aux mandataires — non gratuits — du saint. Si ce n'est pas par hasard que l'objet est retrouvé, mais par un honnête passant qui pousse le scrupule jusqu'à ne pas se l'approprier et à le rendre à son légitime propriétaire, celui-ci n'en a pas un atome de reconnaissance pour l'homme, mais il en déborde pour le fétiche, et il arrose ses représentants.

Je suis, pour ma part, très content qu'on ait cogné sur Saint-Antoine. Ce culte imbécile et grotesque est vraiment trop scandaleux. Et je m'explique pourquoi une religion qui recourt à de telles pratiques ne trouve pas, à l'heure du péril, un seul défenseur convaincu ! Toute la raison, toute la science humaine se lève contre elle et lui crie : Va-t-en !

J'ai relu, l'autre soir, les admirables pages que Jouffroy écrivait vers 1830, sous ce titre : « Comment les dogmes finissent. » C'est un exposé rapide et lumineux de la décadence de la religion catholique ; c'est une page féconde à la fois de philosophie et d'histoire.

Mais il ne connaissait pas encore Lourdes, Saint-Antoine, et leurs dérivés. Aussi ne parle-t-il qu'incidemment des « choses déraisonnables qui se greffent sur le culte primitif. » Notre temps apporte un alinéa à ajouter au chapitre du philosophe bourguignon, et non le moins typique.

Quand le dogme est par terre, ses prêtres le redressent tant bien que mal, et le monnayent. Ils n'ont jamais vu, du reste, dans la religion qu'un gagne-pain, — et ils continuent....

C. R.

Sénat

Séance du 20 mars 1903

Présidence de M. Peytral, vice-président
M. Peytral prononce l'éloge funèbre de M. Bontemps décédé.

Le Sénat aborde de suite la discussion générale du budget.

M. Girault fait la critique de notre politique financière qui nuit dit-il à notre industrie.

Le remède que propose l'orateur est de rendre notre système d'impôt réellement proportionnel.

M. Hugot rend hommage à la sincérité du budget : il demande que l'on s'occupe de créer un impôt portant sur les valeurs étrangères et les créances hypothécaires.

M. Dubost rapporteur général du budget fait l'exposé de la situation de nos finances, qui n'est pas excellente. Il faut faire des économies.

M. Dubost examine les diverses économies qui peuvent être réalisées.

M. Rouvier, ministre des finances, reconnaît le mauvais état de notre situation budgétaire. Il s'élève contre l'idée d'un nouvel emprunt et surtout d'un nouvel impôt.

La cause de la mauvaise situation budgétaire provient surtout des armements que l'on est obligé de faire.

Cependant M. Rouvier espère que cette situation pourra s'améliorer.

Le passage aux articles est ensuite voté.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Le scrutin sur les congrégations

Dans le tableau complet du scrutin dans lequel, par 300 voix contre 257, la Chambre a refusé de passer à la discussion des divers articles du projet concernant les 25 congrégations enseignantes d'hommes, la majorité se compose de la totalité des socialistes et radicaux et de la majeure partie de l'Union démocratique plus un nationaliste.

La minorité comprend les progressistes, les ralliés, la droite, les nationalistes, plus quelques dissidents de la majorité, au nombre d'une vingtaine environ. La plupart de ces dissidents, appartenant à la Gironde, la Dordogne et la Charente, ont signé, d'ailleurs, une déclaration lue par l'un d'eux M. Chaumet.

La Chambre compte actuellement dans ses rangs 27 anciens ministres.

Deux de ces anciens ministres, MM. Léon Bourgeois et Jonnart, étaient absents par congé.

Douze ont voté contre le passage à la discussion des articles ; ce sont : MM. Henri Brisson, Doumer, Baudin, Guieysse, Barthou, Guyot-Dessaigne, de Lanessan, Sarrien, Chautemps, Millerand, Lockroy, et Siegfried.

Treize ont voté pour le passage à la discussion des articles : MM. Ribot, Méline, Delombre, Jules Roche, Decrais, G. Cochery, Georges Leygues, Guillaud, Caillaux, Cavaignac, Flourens, Krantz et Henri Bouche.

Sur les six anciens membres du cabinet Waldeck-Rousseau qui siègent à la Chambre comme simples députés, trois, MM. Georges Leygues, Caillaux et Decrais ont voté pour le passage de la discussion des articles et trois contre : MM. Millerand, Baudin et de Lanessan.

Dans vingt départements la députation a voté tout entière contre les congrégations ; ce sont les départements suivants : Ain, Allier, Ardennes, Cher, Corrèze, Corse, Creuse, Drôme, Haute-Garonne, Hérault, Loir-et-Cher, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Var, Haute-Vienne, Alger, Constantine, Oran.

Par contre, dans les neuf départements suivants, la députation a voté tout entière en faveur des congrégations : Calvados, Charente, Gironde, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Meuse, Orne.

Il convient enfin d'indiquer que M. Jaurès quoiqu'il présidait la séance, a pris part au scrutin et voté avec la majorité.

Il n'y a, en effet, à cet égard aucune disposition réglementaire. Certains présidents s'abstiennent, mais ils le font en vertu d'une détermination toute personnelle.

INFORMATIONS

Le rapport général du budget

Le rapport général du budget a été distribué aux sénateurs.

Le travail de M. Antonin Dubost forme avec les annexes un gros volume de près de six cents pages.

Voici exactement les diminutions que propose la commission sénatoriale, sur le budget tel qu'il lui a été envoyé par la Chambre des députés : Finances, 2.503.933 ; affaires étrangères, 90.000 fr. intérieur, 259.900 ; cultes, 176.500 ; guerre, 3.613.718 ; marine, 3.802.391 ; instruction publique, 40.495 ; commerce, 161.950 ; postes, 973.403 ; travaux publics, 1.760.000 ; total : 25.968.756.

Mais cette disponibilité de 25 millions ne suffisait pas pour équilibrer le budget. La commission sénatoriale estimait, en effet, qu'il est prudent de diminuer les évaluations des recettes de 43 millions. Il restait donc à trouver, pour équilibrer le budget, une somme de 17 millions pour couvrir cette insuffisance. La commission sénatoriale demande que l'émission des obligations à court terme soit portée, comme nous l'avons dit, de 25 millions à 43 millions.

Les Dispensés des Articles 21, 22 et 23

Le ministre de la guerre, dit la *France militaire*, a été consulté sur la question de savoir s'il fallait faire accomplir intégralement leur année de service aux dispensés des articles 21 et 22, et aux ajournés suivant les pelotons spéciaux qui, aux examens de fin de cours, n'obtiennent pas au moins la mention « passable ».

La réponse a été négative ; on devra simplement les rayer des pelotons d'instruction. Seront seuls maintenus une année entière les dispensés de l'article 23 incorporés obligatoirement dans ces pelotons.

Les épidémies

Comme il l'avait annoncé au Sénat, lors de la récente discussion sur l'état sanitaire de l'armée, le général André vient d'adresser aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante :

« J'attache une haute importance à être renseigné le plus rapidement possible sur les épidémies qui peuvent atteindre les troupes placées sous votre commandement. Dès les premières manifestations d'une épidémie, le directeur du service de santé doit vous en informer et provoquer de votre part les ordres nécessaires pour se transporter immédiatement dans la localité où l'épidémie vient de se produire afin d'assurer les moyens de la combattre. Aussitôt que le directeur du service de santé aura réuni les premiers renseignements sur les faits essentiels, il me les fera connaître directement par un télégramme dont les indications seront complétées aussi rapidement que possible par un rapport spécial précisant la situation sanitaire, relatant les mesures prises et, s'il y a lieu, indiquant celles qu'il y aurait à prendre encore. Le directeur du service de santé établira deux expéditions de ce rapport : il m'adressera directement

l'une d'elles et vous fera parvenir l'autre.

« En dehors des états qui doivent être fournis en exécution des prescriptions antérieures, toutes les fois que dans le cours d'une épidémie se produira une modification importante de l'état sanitaire ou un fait particulier de nature à intéresser le ministre, il m'en sera rendu compte directement par le directeur du service de santé, qui vous en informera en même temps. »

Un nouvel emprunt Chinois

D'après le *Standard* et le *Daily Telegraph*, des négociations sont entamées entre le gouvernement russe et un syndicat financier franco-belge, au sujet d'un nouvel emprunt chinois de 200 millions de francs, garanti par la Russie.

Cet emprunt serait émis au mois de mai prochain en France, en Belgique et en Hollande. Il servira à la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer en Mandchourie.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'ordre du jour relatif au passage aux articles du projet de loi contre les associations, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Contre : M. Vival.

Pour : M. Lachièze.

M. Rey s'est abstenu.

Le vote de M. Lachièze ne nous surprend pas : élu des réactionnaires, il devait donner un gage de cléricisme à ses électeurs ; c'était son devoir.

Mais nous eussions préféré que M. Rey manifestât fermement son opinion : l'abstention dans un vote politique n'est jamais louable. Et les 13.000 républicains qui en avril 1902, votèrent pour M. Rey, s'attendaient à une attitude plus radicale de la part du député de Cahors.

En vérité, ne vaudrait-il pas mieux pour notre parti, un adversaire résolu... ?

Permettons-nous également de relever le vote émis par notre ancien procureur de la République dont les convictions anticléricales et radicales paraissent être inébranlables !

M. Chaigne a voté contre le gouvernement. Ça n'a nullement étonné grand nombre de républicains.

Fumiste !

L. B.

Les convocations et appels en temps de paix

Le ministre de la guerre a décidé que les troisième, quatrième et cinquième alinéas du paragraphe 3 de l'instruction du 27 novembre 1901, relative aux convocations et aux appels en temps de paix seraient modifiés ainsi qu'il suit :

Sont appelés les années de millésime impair : les hommes de l'armée territoriale se trouvant dans leur deuxième et leur troisième année de service dans cette armée (au lieu des hommes des deux plus jeunes classes de l'armée territoriale) et appartenant aux unités des armes énumérées ci-dessous (infanterie, cavalerie, artillerie, génie), dont le centre de réunion pour les périodes d'exercices du temps de paix est situé sur le territoire des régions de numéro impair, y compris le 19^e corps et la Tunisie. Sont également appelés les années de millésime im-

pair les hommes des classes indiquées à l'alinéa qui précède et appartenant aux unités dont le centre de réunion est à Paris et qui ne sont rattachées à aucun corps d'armée.

CAHORS

Félicitations au Gouvernement

Le Conseil municipal réuni hors séance, décide d'envoyer au Gouvernement l'adresse suivante :

« Le Conseil municipal réuni hors séance, vote des félicitations au Gouvernement et aux trois cents membres de la Chambre des députés qui l'ont soutenu dans la lutte contre les congrégations. »

Ont signé : MM. Mazières, Parazines, Combarieu, Rous, Fournié, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Rouffi, Delbra, Vincens, Vinel, Besse, Lacroix et Delpach.

Le Quercinois et le Collège de Jeunes filles

Je n'avais pas la naïveté de croire que le Quercinois se déclarerait satisfait de mes loyales explications.

Il me suffit de savoir que le parti républicain m'approuve hautement d'avoir, avec un certain courage, mis un terme à l'enseignement clérical d'un professeur du Collège pour rester plus indifférent que jamais aux attaques nouvelles du journal de l'Évêché.

Le « Père de famille » rêve d'un Collège, manière de Couvent ; nous, républicains, nous voulons un établissement laïque : la discussion entre nous devient donc inutile, elle n'aboutirait pas.

Je répondrai cependant que je n'attaque pas une personne qui ne peut pas se défendre ; c'est là une affirmation stupide adroitement lancée pour émouvoir le bon public. Il ne se laissera pas prendre à ce piège grossier.

J'attaque l'enseignement du professeur. Si j'ai tort, je ne réussirai qu'à faire mieux noter l'intéressée.

Si j'ai raison, je remplis mon devoir en démontrant que ce professeur trahit la confiance de ceux qui le paient.

Nous voulons, nous, républicains, un enseignement qui fasse réfléchir nos enfants et qui développe leur intelligence, et non un enseignement qui les abêtisse.

Pour ce faire, nous comptons, nous, sur les établissements de l'Etat.

Le « Père de famille » et les gros fonctionnaires, amis du Quercinois, ont les écoles des bonnes sœurs pour leurs enfants — et s'ils confient, parfois, leurs fillettes au Collège, en vue de faciliter un avancement rémunérateur, il ne saurait s'en suivre qu'ils puissent exiger, des professeurs laïques, l'enseignement clérical des Couvents.

Je me réjouis donc, une fois de plus, d'avoir dénoncé un enseignement coupable, couvert jusqu'ici par ceux qui mesurent la prospérité d'un établissement au nombre de ses élèves.

En tout cas, j'attaque et je signe ; vous, Monsieur le « Père de famille », vous dénoncez lâchement des professeurs : lâchement puisque vous vous affublez d'un masque pour lancer votre plainte.

Circonstance aggravante : La dénonciation était précédée, quelques lignes plus haut, d'insultes basses à... des femmes !... Des deux rôles, souffrez, Monsieur, que je préfère le mien.

Je serais maintenant assez tenté de remercier chaleureusement Monsieur Francis Maratuech de l'ardeur qu'il apporte à défendre l'enseignement que je blâme.

Pouvait-il de meilleure manière prouver combien ma plainte était fondée.

Quant à « briser la carrière d'une honnête fille en la dénonçant pour une vétille », mon confrère veut rire sans doute ! Il sait mieux que moi, qu'aujourd'hui encore l'évêché est puissant et que...

Qu'on déplace, qu'on « brise » les fonctionnaires républicains, parfait ! — mais toucher aux fonctionnaires bien pensants, allons donc !!!

Aussi bien, je n'ai jamais exigé cela. J'ai demandé et je demande que le professeur en question conserve la neutralité qu'il doit observer. Voilà !

Cette neutralité, je la veux chez tous les

professeurs qu'ils soient avec nous ou... contre nous — cette espèce n'est pas rare, n'est-ce pas, cher confrère !

Le professeur doit faire son cours simplement, c'est-à-dire scientifiquement. Il doit, sur la question posée, donner, si elle existe, la solution indiscutable et indiscutée et s'il s'agit d'hypothèses indémontrables (et il y en a) son rôle est alors facile : il n'a qu'à exposer les diverses opinions sur la matière sans jamais prendre parti. Qu'il laisse agir le cerveau de l'enfant en face de ces diverses solutions ; s'il a éveillé son esprit critique, son intelligence saura choisir.

N'est-ce pas vous répéter clairement, cher confrère, que je blâmerais un professeur qui affirmerait ou qui nierait l'immortalité de l'âme ou même son existence ?

Mais au fait, n'est-ce pas précisément cette impartialité dans l'exposition des diverses thèses qui vous choque tant chez les professeurs laïques de l'Université ? Et ne détestez-vous pas, a priori, toute liberté de choix chez l'élève instruit de toutes les doctrines ?

N'êtes-vous pas le disciple obéissant du pape infallible qui déclare au § III du Syllabus :

Anathème à celui qui dit (Art. XV) :

« Il est libre à chaque homme de s'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de sa raison. »

Et plus loin :

Anathème à celui qui dit (Art. XLVII) :

« La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe du peuple et en général que les institutions destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse (Collèges et lycées de jeunes filles, collèges et lycées de garçons) soient affranchies de toute autorité de l'Eglise..... »

Anathème à qui dira (Art. XLVIII) :

« Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Eglise... » !!

Déclarez nettement, M. Maratuech, que vous n'acceptez en aucune façon ces conclusions du pape Pie IX, c'est-à-dire que, pour vous, les collèges ou lycées laïques ne sont pas des lieux de « dépravation pour l'imprévoyante jeunesse » selon le mot du souverain Pontife, alors — mais alors seulement — nous pourrions essayer de nous entendre sur le sens des mots neutralité et impartialité.

Quant à déposer une nouvelle plainte au sujet de l'incident que vous signalez, il faudrait que les griefs dont vous avez parlé fussent parfaitement établis ; il me faudrait ensuite des faits précis que je ne possède point ; mais je crois bien — entre nous — que ma démarche serait chose tout à fait inutile : vos amis s'étant chargé de ce soin.... en taisant leur nom, bien entendu ; — alors que je n'hésitais pas, moi, à mettre le mien au bas de ma propre requête.

Et le « Père de famille » trouvera l'acte de vos amis méritoire et le mien « odieux » !... Ce « Père de famille » doit être sérieusement diplômé es-jésuitisme !...

A. C.

QUI LE VEUT ?

Le directeur des postes du Lot n'est pas encore parti : nous le possédons toujours.

Nous en sommes très honorés.... mais sa présence continue à peser de plus en plus aux employés qui s'en croyaient à jamais débarrassés, il y a déjà plus d'un mois.

Hélas, pauvres gens, il faut que nous vous désillusionnions en vous déclarant qu'il y a une chance pour que M. Pujols reste encore longtemps votre directeur ! D'après les renseignements qui nous parviennent d'une source autorisée, très autorisée, le gouvernement est embarrassé du directeur des postes du Lot.

Il ne sait qu'en faire. Il y a deux mois il le nomma à Pau, — en

avancement, pour faire plaisir aux républicains du Lot, — mais aujourd'hui les républicains des Basses-Pyrénées protestent énergiquement et ne veulent pas, mais pas du tout de M. Pujols.

Des démarches incessantes, très pressantes sont faites auprès du gouvernement pour que l'on laisse à Cahors ou que l'on envoie ailleurs cet aimable fonctionnaire.

Et le gouvernement est perplexe ; il ne sait où caser M. Pujols : dans le Midi, on ne le veut pas ; dans le Centre, on ne le veut pas ; dans le Sud-Ouest, on ne le veut pas.

Alors ??? Hélas ! c'est encore notre département qui va « écopier » ; on va le lui laisser pour compte, parbleu !

Oh misère !! Nous plaignons de tout cœur, les employés des postes du Lot.

LA RÉD.

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 20 mars 1905

Le Conseil s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Mazières, adjoint au Maire. Etaient présents :

MM. Mazières, Parazines, Combarieu, Rous, Fournié, Combelles, Tassart, Périé, Cagnac, Rouffi, Delbra, Vincens, Vinel, Besse, d'Armagnac, Séguy, Cayla, Lacroix, Delpach.

M. Combarieu nommé secrétaire donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté.

Un projet de construction des écoles mixtes de St-Henri, Bégous, St-Cirice, Larozière, Lacapelle, et St-Georges est renvoyé à l'examen des commissions réunies.

Il est de même d'un amendement présenté à ce sujet par M. Cagnac.

Avis favorable est donné aux demandes comme soutiens de famille, des réservistes Raynal de Bégous, et Barthélemy de Cahors.

Renvoyée à la commission des finances une demande de paiement d'une somme de 100 fr. formée par Mme Rose Cluzel, de Bégous.

Mme Vve Soulié demande la résiliation de sa concession d'eau : rejeté.

La Compagnie d'Orléans demande une concession d'eau ; rejeté. Le sieur Vignals a fait un legs de 200 fr. à la fabrique de la cathédrale. Avis favorable est donné.

Mme Canelle est chargée du balayage des classes de l'école de la rue du Lycée. 150 fr. par an lui seront alloués à partir du premier avril.

Une demande de souscription en faveur du monument à la mémoire du sergent Hoff, est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil adresse des remerciements à M. le Ministre des Beaux-Arts qui a fait don à notre théâtre d'un plafond d'une valeur de 20.000 fr.

Des remerciements sont également adressés à M. Costes, sénateur, qui a fait des démarches auprès du ministre pour obtenir ce don.

Le Conseil approuve la police d'assurances contre les accidents du travail souscrite à la Compagnie le Secours en faveur des ouvriers de la ville, au prix de 300 francs par an.

La question de l'abonnement des télégrammes pour les cours des bestiaux et des denrées est renvoyée à la commission des Travaux publics.

La Compagnie des transports sur route de Valence à Cahors demande une subvention ; renvoyée à la commission des finances.

Avis favorable est donné à la pétition des habitants de Pradines pour la construction du chemin n° 11 de Labéraudie à Cahors.

Renvoyée à la commission des travaux publics une demande formée par M. Dellard pour construction de fours à chaux et de ciment dans la plaine des Monges.

Le conseil étant appelé à régulariser la situation de procédure dans l'affaire Ferré-Cubaynes au sujet de l'alignement du quai Cavagnac, renvoie cette question à l'examen des commissions réunies.

Le devis supplémentaire occasionné par la construction du mur du Musée et du dépôt de chaises est approuvé.

Le Conseil décide de demander au conseil général la cession gratuite du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Ste-Claire. Renvoyé à l'examen des commissions réunies, le projet d'établissement du téléphone à Cahors — projet présenté par la Chambre de Commerce du Lot.

Une dépense de 575 fr. pour l'achat d'un cheval nécessaire pour le service de la voirie est approuvé.

Renvoyée à la commission des travaux publics une pétition des habitants de St-Georges demandant la construction d'un aqueduc au bas des escaliers du mont St-Cyr.

Mme Caumont, veuve d'un employé de la ville demande une subvention : renvoyée à la commission des finances.

Il en est de même d'une demande de subvention formée par la société de Secours mutuels des agriculteurs de Cahors.

M. Carbonnel, avocat à légué 2.000 francs au bureau de bienfaisance de Cahors, et 2.000 francs à l'hospice de Cahors. — Avis favorable

M. le docteur Caviolle a légué à l'hospice de Cahors, sa bibliothèque et ses instruments de chirurgie ; en outre il lui a légué une somme

de 3000 francs mais sous la condition expresse que l'hospice ne soit pas laïcisé.

Le Conseil refuse ce legs.

M. Martin, avocat, fait don au musée de Cahors d'une collection de poteries étrusques recueillies le lendemain de l'incendie du Palais des Tuileries, dans ce Palais.

Des remerciements sont votés à l'adresse de M. Martin.

Renvoyée à la commission des finances une demande de la directrice du collège pour l'achat d'un 4^e piano.

M. Périé, au nom de la commission des finances, propose d'allouer un secours de 100 francs, à Mme Gauthier veuve d'un employé d'octroi : approuvé.

M. Tassart, au nom de la même commission propose l'ajournement de la prise en considération d'une demande de bourse Galdemar formée par M. Mandelli en faveur de son fils.

L'état des sommes irrécouvrables (externat 329 fr ; internat 141 fr.) dues au collège de filles est approuvé.

M. Fournié propose le rejet d'une demande de subvention formée par le directeur de la troupe théâtrale de Montauban ; approuvé.

M. Combarieu propose le remboursement de diverses sommes en faveur de plusieurs élèves du collège de jeunes filles ; approuvé.

M. Roux au nom de la commission des travaux publics propose de fixer à 50 fr. le prix du mètre carré de terrain pour concession au cimetière de St-Henri ; approuvé.

M. Cagnac propose le rejet d'une demande formée par M. Mayac, artiste peintre qui sollicitait le poste de conservateur du matériel du théâtre.

Approuvé. La restauration des décors du théâtre est confiée à M. Mayac, à qui une somme de 500 francs sera allouée pour ce travail.

M. Rouffi au nom de la commission des travaux publics propose la construction d'un aqueduc rue de la Liberté. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 1/2.

Le conseil se réunit ensuite en séance privée.

Voitures de place

A partir du 1^{er} avril, un service de voitures de places fonctionnera dans notre ville, qui en était privé depuis l'époque déjà lointaine des citadines.

C'est par arrêté municipal, à la demande de MM. Courreau et C^o, voituriers à Montauban que ce service qui présente de grands avantages pour le public est organisé.

Voici les termes de cet arrêté :

Les voitures stationneront place d'Armes, à côté du kiosque aux journaux. Toutefois pendant les grandes chaleurs, elles pourront stationner sous les arbres du boulevard après autorisation des ponts et chaussées et du commissaire de police qui fixera l'endroit.

Du 1^{er} avril au 30 septembre les voitures devront être rendues à la station à six heures du matin au plus tard ; elles y séjourneront jusqu'à onze heures du soir.

Du 1^{er} octobre au 30 mars, elles devront être rendues à 8 heures ; elles y demeureront jusqu'à dix heures du soir.

Les soirs de représentation théâtrale, les voitures pourront stationner, à partir de 10 heures du soir devant le théâtre.

Il est enjoint à tout cocher d'offrir une carte indicatrice du numéro et du tarif de sa voiture à la personne qui vient d'y monter.

Le tarif des voitures de place est arrêté comme suit :

La course dans la ville jusqu'aux limites de l'octroi ; le jour 0,50, à un cheval ; 0,75 à deux chevaux.

La nuit, 1 fr. à 1 cheval ; 2 fr. à deux chevaux.

La course à l'heure dans les limites de l'octroi :

Le jour 1,20 à un cheval ; 1,80 à deux chevaux. La nuit, 1,60 à un cheval ; 2 fr. à deux chevaux.

La course en dehors de l'octroi, jusqu'à trois kilom. : le jour 0,90 à un cheval ; 1,50 à deux chevaux. La nuit 1,40 à un cheval ; 2 fr. à deux chevaux.

Jusqu'à cinq kilom. : le jour, 1,50 à un cheval ; 2 fr. à deux chevaux. La nuit 2 fr. à 1 cheval ; 3 fr. à deux chevaux.

Jusqu'à huit kilom. : le jour 2 fr. à un cheval ; 2,50 à deux chevaux. La nuit 2,50 à un cheval ; 3,50 à 2 chevaux.

La course à l'heure en dehors du rayon de l'octroi, jusqu'au 8^e kil. seulement : le jour, 1,50 à un cheval ; 2 fr. à 2 chevaux. La nuit, 2 fr. à 1 cheval ; 3 fr. à 2 chevaux.

Un droit de 0,25 par colis est dû lorsque les voitures sont prises à la course, soit pour aller aux gares ou aux diligences, soit pour en revenir.

Ne sont pas considérés comme colis : les valises, sacs de nuit, parapluies, cartons de chapeaux et autres objets que les voyageurs ont l'habitude de conserver avec eux.

Les heures de nuit commencent à 11 heures du soir et finissent à 6 heures du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre ; elles commencent à 11 heures du soir et finissent à sept heures du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars.

Postes et Télégraphes

AVERTISSEMENT D'ENQUÊTE

Exécution de la loi du 28 juillet 1885

L'administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne élec-

trique de Cahors (Usine à gaz) à Cahors (91 boulevard Gambetta).

Un tracé de cette ligne indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports, restera pendant trois jours consécutifs, à partir du 23 mars 1903 déposé à la mairie de la commune de Cahors où les intéressés pourront prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

Le Directeur des Postes et des Télégraphes, PUJOLS

Bal du V.-S. C.

Ce soir aura lieu le bal organisé par le V.-S. C., dans les salons de l'hôtel de l'Europe.

Bal de la mi-carême

C'est demain soir qu'aura lieu au théâtre le bal paré et masqué, organisé à l'occasion de la mi-carême.

Accident

Avant-hier, le nommé Guiral, Emile, âgé de 17 ans, demeurant à Cabrerets, étant venu porter à Cahors une charretée de tabac, avait remis voiture et cheval chez M. Magot, rue Pélegrin.

Hier, devant repartir, il voulut harnacher le mulet qui se mit à ruer et lança un coup de pied qui toucha Guiral à la tête.

M. le docteur Darquier, a donné les premiers soins au blessé, dont l'état est assez grave.

Commencement d'incendie

Hier soir, vers deux heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la chapelle St-Joseph de l'Eglise Saint-Barthélemy.

Mais il fut rapidement éteint et les dégâts sont insignifiants.

Ce commencement d'incendie ne paraît pas être dû à la malveillance.

Frégoli à Cahors

La soirée organisée jeudi par notre excellente société chorale, a obtenu le plus vif succès. La salle du théâtre était archicomble de spectateurs qui n'ont pas ménagé les bravos aux Orphéonistes qui se sont fait entendre dans deux chœurs remarquablement exécutés les *Volontaires* et la *Violette*, et aux musiciens de l'*Avenir Cadurcien*.

Mais le grand succès a été pour Frégoli Dimitrio, dont les exercices ont stupéfié les spectateurs.

Comédien de grand mérite, imitateur surprenant, illusionniste merveilleux, clown d'une hilarité unique, dresseur de chien, musicien émérite, chanteur, Frégoli Dimitrio est tout cela.

Avec lui, on passe une belle soirée qu'il occupe tout seul.

Le succès qu'il a obtenu est prodigieux. L'Orphéon de Cahors a droit à bien des éloges et bien des remerciements pour le plaisir qu'il a procuré jeudi soir au public cadurcien.

Tribunal Correctionnel
Audience du 19 mars

Courte audience et peu intéressante. Le sieur Almed-Bem-Ali, domestique, est cité pour la deuxième fois devant le tribunal sous l'inculpation de coups et blessures. L'inculpé, qui fait défaut, est condamné à 3 mois d'emprisonnement.

Le jeune Jean Balagayrie, 20 ans, élève en pharmacie, est poursuivi pour vol d'une bicyclette.

Après plaidoirie de M^e Bourdin, le tribunal le condamne à un mois de prison avec application de la loi Bérenger.

Un jeune disciple de Saint-Hubert est condamné à 25 fr. d'amende (loi de sursis).

Théâtre de Cahors

C'est le lundi 23 mars que la tournée Gustave Damien donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de : **Ceux qu'on trompe**, comédie de M. GRENET-DANCOURT, et de :

Hermance a de la Vertu

comédie en 2 actes de MM. CLAUDE ROLAND et ANDRÉ DE LORDE, et de : l'**Amuseuse**, comédie par CLAUDE ROLAND.

Disparition. — La Bréole (Basses-Alpes), le 23 février 1902. J'avais des douleurs sciaticques qui me faisaient beaucoup souffrir. Après avoir fait usage du Baume Victor, concurremment avec les Pilules Suisses, ces douleurs ont disparu. ROCHE. (Sig. lég.)

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 MARS 1903
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

Allegro militaire	X.
Le Voyage en Chine (Ouv.)	Bazin.
Ibéria (Valse)	Griech.
Paillasses (fant.)	Léoncavalo
Les Marionnettes (Polka)	Mika

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 mars 1903

Naissances

Delpech, Jean (jumeau), rue du Port-Bullier, 3.
Delpech, Pierre (jumeau), rue du Port-Bullier, 3.
Tranier, Jeanne-Marie, rue du Port-Bullier, 5.
Ravix, Joseph (jumeau), à Bonydou.
Ravix, Joséphine (jumelle), à Bonydou.

Décès

Dillac, Bernard, cultivateur, 75 ans, à l'Hospice.
Ricard, Jean-Pierre, cultivateur, 52 ans, place Champollion, 2.
Canillac, Isaac, cordonnier, 68 ans, rue Lastié.

Arrondissement de Cahors

SABADEL (Lauzès). — Nous recommandons aux sérieuses réflexions de la coterie réactionnaire et cléricale de la commune de Sabadel la décision suivante :

« Le Conseil d'Etat vient de rejeter la requête de MM. Blanc et autres, contre un arrêté de M. le ministre de l'Intérieur et des Cultes en date du 8 juin 1901, par lequel le Conseil de fabrique de l'église de Sabadel a été dissous. »

M. Blanc, le *trésorier* idéal depuis 25 ans, doit être satisfait, ainsi que ses comparses, de la décision du Conseil d'Etat qui apaise leurs scrupules.

En leur âme et conscience ils se demandaient s'ils n'avaient pas été injustement frappés : et si les irrégularités relevées à leur charge n'avaient pas été inventées de toutes pièces. Ils sont rassurés aujourd'hui et le Conseil d'Etat auquel ils en ont appelé de la décision ministérielle leur répond :

Ce qui est fait est bien fait et vous n'avez pas volé ce qui vous arrive.

Oui, Messieurs, attendez que le nouveau Conseil ait bien tout examiné, et puis nous verrons si nous devons vous rendre le « monopole » que vous vous étiez attribué.

Continuez vos amères réflexions sur le mauvais tour que vous avez voulu jouer à M. Delsahut et rappelez-vous que : « *Quand on veut compter sans l'hôte on est exposé à compter 2 fois.* »

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Pincé.* La gendarmerie de Limoges, a transféré mercredi à la maison d'arrêt de notre ville, Félix Leygues, repris de justice, auteur du vol de 1,200 fr., commis au préjudice de M. Teilhard, propriétaire au Mas, commune de Saint-Félix.

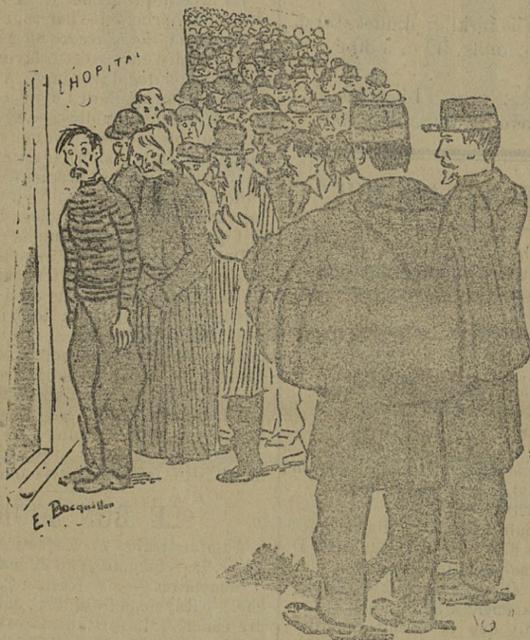
Leygues, qui est en outre insonmis de la classe de 1901, avait été, il y a quelques années, condamné à six mois d'emprisonnement pour vol d'une vache.

Combattants de 1870-71. — Les membres de la commission de la Société de secours mutuels des combattants de 1870-71 sont convoqués pour dimanche 22 mars courant, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du café Verdier, rue d'Anjou. Objet de la réunion : Lecture du décret du président du conseil, ministre de l'Intérieur et des cultes, autorisant ladite Société à se former en « Secours mutuels des combattants de 1870-71 de l'arrondissement de Figeac ».

Nous espérons que cette Société, qui est déjà très nombreuse, verra encore son nombre grossir.

Service vicinal. La construction du chemin vicinal ordinaire numéro 6 de la commune de Paybrun est aujourd'hui approuvée. L'adjudication des travaux est fixée au samedi 11 avril 1903, à deux heures du soir, et aura lieu à la sous-préfecture de Figeac.

L'Alcool-Aliment



PREMIER AGENT. — C'est incroyable! Bicêtre est plein. Les prisons regorgent. Jamais on n'a vu tant de malades et de criminels!

DEUXIÈME AGENT. — Mais les médecins l'ont dit : c'est depuis que ces pauvres diables ont pratiqué les théories de Duclaux.

(Extrait de l'*Etoile Bleue*, journal mensuel des sections cadettes de l'Union Française Antialcoolique, 5, rue de Latran, Paris. 1 franc par an).

La Chanson de l'Alcool

I. — LE POISON.

« L'alcool, dit Duclaux, est un aliment. » Certes ce poison nourrit largement Celui qui le vend ou qui le fabrique. Bien, mais regardons le peuple à présent!

II. — AU CABARET.

Louons tous en chœur l'alcool bienfaisant! Buvons tous, aïeul, père, mère, enfant. De l'humanité c'est le vrai tonique. « L'alcool, dit Duclaux, est un aliment. »

III. — LA MISÈRE.

Ni viande, ni pain, dans le logement. On mourrait de faim, mais heureusement La bouteille est là, la boisson magique, L'alcool que Duclaux baptise aliment.

IV. — L'HÉRÉDITÉ.

L'ivrogne disait : Mon premier enfant Est mort; l'autre boite et crache le sang. Mon troisième, hélas! est épileptique. J'ai trop négligé l'alcool aliment!

V. — LE CRIME.

Cet homme était doux, mais il buvait tant Qu'un jour il vit rouge et, l'absinthe aidant, Il vous tua net un chef de fabrique. L'alcool pour le bagne est un aliment.

VI. — LA FOLIE.

— Ah! le malheureux! Il est là tremblant, Hurlant dans son coin, l'œil trouble et méchant, — Ca, Monsieur, c'est un vieil alcoolique. L'alcool, pour l'hospice est un aliment.

VII. — LE SUICIDE.

Mon corps brûle, il veut un peu de calmant, La rivière est là, jetons-nous dedans. Après le feu, l'eau : remède héroïque! L'alcool pour la morgue est un aliment.

VIII. — LE BON SENS.

Laissons-nous guider par notre bon sens. L'alcool fait du mal, absténonons-nous en Et combattons-le : c'est juste et logique. Qu'importe qu'il soit ou non aliment!

IX. — LE MÉDICAMENT.

L'alcool est utile à certain moment. Le médecin peut, dans un traitement Ordonner l'alcool comme tout toxique! En somme ce n'est qu'un médicament.

Un lecteur de l'Alcool. — A. S.

(Extrait de l'Alcool, Bulletin mensuel de l'U. F. A.)

PUYBRUN. — *L'éclairage électrique.* — Un projet d'éclairage électrique est soumis à la commune de Puybrun par la belle usine de l'Ermitage (Carennac).

Il serait à souhaiter que ce projet fût mis à exécution, notre belle et coquette localité ne pourrait qu'y gagner en beauté et en sécurité. Seuls pourraient en être gênés à notre grande satisfaction, les rapaces nocturnes qui foisonnent dans la région.

Et nous espérons que pour arriver à un nombre suffisant de bees, notre municipalité soucieuse de donner le bon exemple s'inscrira la première pour éclairer notre principale place et quelques carrefours.

Oiseaux nocturnes. — D'audacieux cambrioleurs ont essayé dans la nuit du 17 au 18 mars de pénétrer dans le château de Mme Bournazel, à Puybrun en fracturant un volet.

Mme Bournazel, réveillée par le bruit, ouvrit à temps la fenêtre pour voir l'un des malfaiteurs s'enfuir emportant une lanterne sourde qui lui servait pour ses exploits.

Une tentative semblable avait eu lieu quelques jours avant, chez un autre habitant de la localité. — C'est à Puybrun la série noire.

Une enquête est ouverte.

ECHO

LISSAC. — *Violent incendie.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie d'une grande violence a détruit entièrement la maison de M. Lafon, propriétaire, où est situé le bureau de tabac. Rien n'a pu être sauvé. La buraliste, M^{me} Conort, réveillée en sursaut, n'a eu que le temps de s'enfuir à demi-habillée.

Les pertes sont considérables et couvertes

par une assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Conférence populaire.* — Une conférence publique et gratuite aura lieu le dimanche 29 mars, à 3 heures du soir, dans une des salles de l'école publique des garçons de Gourdon.

Cette conférence sera faite par M. Guitteau, substitut du Procureur de la République qui traitera le sujet suivant :

« L'œuvre sociale de la Révolution française ».

Elle sera présidée par M. le Sous-Préfet. Des chaises seront réservées aux dames.

MARTEL. — *Incendie à Saint-Denis.* —

Ces jours derniers, le feu se déclarait à la maison Tournié à Saint-Denis. Grâce à de prompts secours, l'incendie fut vite circonscrit et n'occasionna que peu de dégâts.

Mardi, vers quatre heures et demie du soir, le feu reprit avec plus d'intensité et consuma entièrement la charpente. Il occasionna cette fois des dégâts assez considérables.

Ces pertes sont couvertes par une assurance.

SOUILLAC. — *La foire.* — Notre foire a été favorisée par un temps magnifique.

Boeufs gras, 32 à 36 fr. les 50 kilos; boeufs d'attelage, 550 à 750 la paire; veaux d'élevage, 250 à 350 la paire; moutons gras, 40 à 50 fr. les 50 kilos; porcs gras, 45 à 50 fr. les 50 kilos; veaux de lait, 90 c. à 1 fr.

le kilo, poids vif; chevreaux, 4 à 6 f., la pièce.

Poulets, 75 c. le demi-kilo; dindes, 60 c. à 70 c. le demi kilo; œufs, 50 c. à 30 c. la douzaine.

Blé, 18 fr l'hect.; orge, 14 à 16 fr.; maïs, 15 à 16 fr.; avoine, 9 fr. 50 à 10 fr.

BULLETIN FINANCIER

La tenue du marché laisse à désirer, la plupart des valeurs ont baissé sans autre motif que celui attribué à la hausse peut-être un peu vive de ces jours derniers.

Dès l'ouverture de la séance, les offres ont diminué et la clôture se fait à un niveau inférieur à celui pratiqué hier.

Notre 3 0/0 a baissé de 10 centimes à 99,40. La Banque de France est à 3850.

Le Crédit Foncier cote 715; le Crédi Lyonnais 1120.

Nos chemins ont sensiblement baissé; le Lyon à 1452; le Nord à 1830 et l'Orléans à 1560. Le Suez reste à 3820.

L'Extérieure a reculé à 91,37; l'Italien cote 102,50; le Portugais finit à 32,22; le Turc D reste à 30,20 et la Banque Ottomane à 609.

Sur le Marché des Mines, la Kokumbo (Tvoxy Coast) se traite couramment à 34,50.

Nous avons déjà dit que le Crédit Mobilier français et le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie mettent à la disposition du public 15.000 obligations de 500 3 1/2 0/0 de la compagnie des Messageries Maritimes.

Ces obligations font partie du solde de 30.000 que la compagnie s'est fait autoriser à créer en vue d'étendre ses services commerciaux.

Au point de vue de la garantie, les obligations des Messageries Maritimes font partie des valeurs de tout premier ordre.

Bibliographie

L'Année Scientifique et Industrielle

La dernière année mérite de retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux multiples découvertes accomplies aussi bien dans le domaine de la science pure, que dans celui de ses utilisations industrielles et pratiques.

La *télégraphie sans fil*, qui déjà l'an passé avait pu recevoir diverses applications, a été à nouveau perfectionnée, si bien que ces temps derniers des communications ont pu être échangées sans conducteurs, entre l'Europe et l'Amérique.

De même, l'industrie du froid, grâce à M. Georges Claude qui a indiqué un procédé nouveau pour la liquéfaction économique de l'air a été complètement révolutionnée, et, de ce chef, des applications industrielles nombreuses et intéressantes ne sauraient manquer de surgir dans un prochain avenir.

Citons encore les multiples tentatives des chercheurs de l'irritant problème de la navigation aérienne, la découverte de l'adrénaline, ce précieux agent d'hémostase, les curieuses recherches de M. Paul Vignon à propos du *Saint-Suaire* de Turin, les travaux de M. Verneuil sur le *rubis artificiel*, etc., etc.

L'année 1902, que la terrible catastrophe de la Martinique aura marquée si péniblement, ne le cède en rien, comme l'on voit, à celles qui l'ont précédée, et c'est justement ce dont ne manquent point de se rendre un compte précis les lecteurs du nouveau volume de l'Année Scientifique et Industrielle (46^e année, 1 vol. in-16, avec 108 figures, 3 fr. 50) que vient de publier la librairie Hachette et C^{ie}.

La Vie heureuse

La faveur qui accueillit la *Vie heureuse*, est désormais proclamée par tout le monde.

Aussi, la *Vie heureuse* ne néglige-t-elle rien pour étendre encore cette faveur et, si possible, pour la mériter davantage. A la fois élégante et mondaine, mêlant l'utile à l'agréable, plaisant à tous les publics, elle réunit toutes les supériorités que peut donner un format agréable, une impression infiniment claire, des gravures si fines, si précises, si variées, qu'aucune autre Revue ne peut en donner de pareilles. Avec cela, des articles dont la diversité fait qu'on ne se lasse jamais de les lire.

Dans ce numéro voici un article sur les périls que court l'industrie si française des dentelles. Voici l'histoire héroïque et si simple de Mme Carlier en Arménie; la description d'un célèbre béguinage de Bruges; le récit d'une entreprise merveilleusement charitable d'une grande dame pour les malades pauvres, etc., etc. On ne peut tout citer. Mais il faut dire du moins que ce numéro de Mars, par son attrait extraordinaire, consacre dans tous les milieux et dans tous les mondes une réputation rapidement faite, faite définitivement.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 22 mars 1903.

Sommaire. — V^{ie} Nacla : Courrier du dimanche. — Raymond Dutaillet : Joies fanées. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanic : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Pierre Calmette : la frappe des sous à la monnaie. — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2399 du 21 mars

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Chambre des députés : Discussion de la Loi sur les Congrégations. — M. Barthou à la tribune. La Poule sanglante : Assaut-Duel entre deux Champions.

M. Legouvé : Portrait à divers âges. — A la Salle Rue. — Après l'assaut d'armes. — La Villa de Seine Port. — Dernières lignes écrites. — La Cérémonie funèbre.

Le Concours Agricole à la Salle des Machines. Vénérie : L'Equipage de Chambray. — Le Maître d'Equipage. — Les Chasseurs — Les Châteaux. — Le Cerf du millième. — Une Harde à la forêt d'Écouves.

Tonkin : Inauguration du Monument de Jules Ferry à Halphong. — M. Beau. — La Maison civile et militaire.

De Tuggourth à Biskra : Courses de Chameaux. — Un défilé. — Tribunes vivantes. — L'arrivée. — Le vainqueur de la Course. — Le paddock. Fantasia.

Beaux-Arts : Un Atelier de Fleuriste, par M. Creswell, gravures de Dochy.

Nos grandes Scènes lyriques : Le Théâtre de Rouen.

Art et Curiosité : Bonaparte en Égypte, par Detaille. Les princes impériaux d'Allemagne en Égypte, par Detaille.

Les Princes impériaux d'Allemagne en Égypte. — Retour de M. Chamberlain en Angleterre. — Échec par M. D. Janowski.

Roman illustré : *La Proie de l'Ombre*, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1280	1269	1.10 à 1.54	
Vaches.	420	415	1.02 à 1.50	
Taureaux.	103	103	1.00 à 1.28	
Veaux.	1111	1061	1.55 à 2.20	
Moutons.	10532	10500	1.82 à 2.28	
Porcs.	4821	4821	0.98 à 1.34	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	189	129	60 à 74	
Vaches.	2	2	50 à 65	
Moutons.	786	422	85 à 100	
Porcs.	1685	1587	52 à 60	

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Avis au public

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

AVIS

Monsieur FARGE

FABRICANT DE MALLÉS

Avenue de la Gare

Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

GAZ et ÉLECTRICITÉ

MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS REDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

IMPRESSIONS

Jetez les yeux sur les annonces chez nous et vous vous rendrez compte de ce qu'est la publicité. Tous les Négociants sont, en effet, convaincus que l'annonce produite sur l'abonné les impressions suivantes :

Première annonce, insérée pour la première fois : Il ne la voit pas.

Deuxième insertion : Il la voit, mais il ne la lit pas.

Troisième insertion : Il la lit.

Quatrième insertion : Il regarde le prix de l'article.

Cinquième insertion ; Il prend l'adresse.

Sixième insertion : Il en parle à sa femme.

Septième insertion : Il se décide à l'acheter.

Huitième insertion : Il l'achète.

Neuvième insertion : Il signale l'annonce à ses amis.

Dixième insertion : Les amis en parlent à leurs femmes, etc., etc.

CONCLUSION !

Il ne faut pas publier une annonce moins de dix fois.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XIII

Fontenoy

Mademoiselle O'Donnell, dit-elle à haute voix cette fois, j'ai au moins l'espoir que votre frère n'a pas poussé la discrétion jusqu'à ne pas vous informer que nous viendrons vous voir pour vous offrir l'hospitalité à Scarwood et insister pour que vous veuillez bien consentir à devenir nos hôtes. Si vous saviez combien est vif le désir que nous avons, je suis sûre que vous ne nous refuseriez pas ce plaisir. Sir Richard, moi, lady Cecil., nous tous, enfin, nous sommes désolés, en songeant à l'ennui que vous devez éprouver ici toute seule; car je suppose que le capitaine O'Donnell est comme les frères et tous les maris du monde, et que vous ne pouvez pas compter sur lui pour

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

vous tenir compagnie... Aussi nous n'accepterons pas d'excuses... nous exigeons absolument que vous vous rendiez à nos désirs.

Lady Dangerfield parlait sérieusement; elle désirait très vivement que Rose acceptât son invitation.

Chaque fois qu'un nouveau caprice se logeait dans sa tête, elle en poursuivait l'accomplissement avec l'intensité fiévreuse d'une personne dont la vie est occupée et sans but et elle avait résolu de posséder chez elle cette jeune Irlandaise si taciturne.

L'amour qu'elle ressentait pour le frère s'étendait jusqu'à la sœur, et une sincérité cordiale le perçait sous ses façons maniérées.

— Vous viendrez, n'est-ce pas ? ajouta Cecil avec un coup d'œil et un sourire qui allèrent droit au cœur de Rose. Votre frère s'est montré hier au soir d'une obstination invincible; ne nous faites pas croire que l'obstination est un défaut de votre famille. Venez ce soir même... Scarswood est la maison de campagne la plus agréable que je connaisse.

Rose accepta avec un sourire qui ressemblait encore extrêmement à celui de son frère, et les dames de Scarswood se levèrent pour partir.

La sincérité de l'invitation n'était pas douteuse, et il y aurait presque eu de la grossièreté à refuser.

— La voiture viendra vous prendre ce soir, dit lady Dangerfield. Votre frère vous accompagnera et dinera au moins avec nous. C'est convenu, nous vous attendrons ce soir à six heures.

Les deux cousines descendirent l'étroit escalier dans lequel passaient bien rarement d'aussi brillantes visiteuses; puis, remontant dans leur voiture, elles retournèrent goûter chez elles.

— Elle est jolie, dit sentencieusement lady Dangerfield, mais elle est passée. Elle a l'air de ployer sous le poids d'une inquiétude quelconque. Elle a sans doute des peines de cœur, fit-elle avec un petit rire, elle aura laissé quelque amoureux dans sa ville franco-américaine.

— Le capitaine O'Donnell ne nous a-t-il pas dit qu'elle était mal portante ? répliqua Cecil d'un ton de reproche. Je la trouve charmante... elle est brune avec des yeux bleus. C'est un type rare.

— C'est le même type que celui d'Edmond O'Donnell; elle a tout à fait ses yeux et son sourire. Elle est très jolie, très brillante, très distinguée. Altesse, fit milady malicieusement, comment se fait-il qu'il ne te soit jamais arrivé de me dire que tu avais passé sept longues semaines avec le capitaine O'Donnell dans les montagnes de l'Ulster ?

Mais milady fut bien trompée si elle s'attendait à trouver de l'hésitation ou de l'embarras sur la figure de sa cousine.

Cette figure belle et fière, ces yeux lumineux, ces jolies lèvres gardaient leur secret, s'il y avait un secret.

— Je n'étais pas avec lui, Charlotte, j'étais avec papa. Et vraiment, comment aurai-je pu savoir que cela t'intéressait... que tu honorerais un jour Edmond O'Donnell de telles mar-

ques de faveur ? Il ne me serait pas facile de te tenir au courant de toutes les connaissances que j'ai eues dans ma vie.

— Et il t'a sauvé la vie, et tu n'avais que seize ans, et il avait aussi bonne mine, il y a six ans, qu'aujourd'hui, Altesse ?

— Meilleure encore, si mes souvenirs sont exacts, répondit Cecil avec calme; maintenant il a l'air blasé et railleur, comme tu dis. Il avait confiance dans les hommes à cette époque, et j'avoue que je préfère ceux qui ont foi dans leurs semblables et sont encore capables d'éprouver quelque émotion.

— Ma chère, dit lady Dangerfield en riant, il a eu le malheur de connaître la reine Blanche. Ne serait-ce pas avec lui que tu aurais fait tes premières armes ? Tu as nécessairement commencé avec quelqu'un, et ce peut être aussi bien avec un jeune sauvage Irlandais qu'avec tout autre. D'ailleurs, tu as été discrète à ce sujet... trop délicat pour qu'on y touche... Ne te fâche pas; cela ne servirait à rien et pourrait t'enlever ton appétit. Tu as connu Edmond O'Donnell il y a six ans... et tu vas te marier avec sir Arthur Tregenna... l'an prochain, n'est-ce pas ? Crois-tu que la vie soit une tragédie ou une comédie ?

— La vie est ce que nous la faisons, répondit Cecil avec un léger sourire, empreint d'amertume; c'est une tragédie sur laquelle il faut pleurer ou une comédie dont on doit rire. La philosophie la plus sage est de rire, ce me semble, puisqu'il n'est pas dans notre pouvoir de déterminer ou de changer notre sort.
(A suivre)